



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 11 JANVIER 2021 À 19h00, À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE ET EN PRÉSENTIEL À LA SALLE ALFRED-VIGNEAULT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Marie-Claude Vigneault	Mairesse
Monsieur Francois McKinnon	Conseiller
Madame Renée Lapierre	Conseillère

ÉTAIENT PRÉSENTS PAR VISIOCONFÉRENCE:

Monsieur Jacques Tanguay	Conseiller
Monsieur Alain Landry	Conseiller

ÉTAIT ABSENT :

Monsieur Simon Landry	Conseiller
-----------------------	------------

Étaient également présents : Denis Landry, directeur général,
Tanya Déraps, secrétaire-trésorière adjointe.

- 1. Moment de réflexion**
- 2. a) Constat du quorum et ouverture de la séance**
b) Visioconférence à huis clos / Covid-19
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux suivants :**
 - a) Procès-verbal de la séance régulière du 07 décembre 2020
 - b) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020
- 5. Administration**
 - a) Correction de la précédente résolution du programme TECQ 2019-2023 / **Résolution**
 - b) Utilisation du camion personnel de l'aide-déneigeur / **Résolution**
 - c) Adoption du règlement de taxation 2021 / **Résolution**
- 6. Ressources financières**
 - a) État des finances en début d'année 2021 / **Info**
- 7. Ressources humaines**
 - a) Aucun sujet



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 11 JANVIER 2021 À 19h00, À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE ET EN PRÉSENTIEL À LA SALLE ALFRED-VIGNEAULT.

8. Services aux citoyen(nes)

a) Camping pour résidents / **Résolution**

b) Pointe-Parent / **Info**

9. Milieu culture

a) Aucun sujet

10. Ressources matérielles et immobilières

a) Contrat de service télécopieur / **Info**

11. Réseau routier et transport

a) Aucun sujet

12. Urbanisme et aménagement du territoire

a) Aucun Sujet

13. Affaires nouvelles

a) Patinoire / **Info**

b) Pointe-Parent / Panneaux indicateurs aux extrémités des rues / **Info**

c) Croix devant l'Église / **Info**

d) Hydro-Québec / Demande de financement / **Résolution**

e) MRC / Demande de financement / FRR / **Résolution**

14. Comptes à payer

a) Comptes à payer municipalité / **Résolution**

b) Comptes à payer aéroport / **Résolution**

15. Comptes payés

a) Chèques conciliés

b) Récapitulatif des opérations monétaires

16. Balance de vérification

17. Correspondance

18. Période de questions

19. Clôture de la séance



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 11 JANVIER 2021 À 19h00, À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE ET EN PRÉSENTIEL À LA SALLE ALFRED-VIGNEAULT.

1. Moment de réflexion

Le moment de réflexion est fait par madame Marie-Claude Vigneault. Celle-ci agira à titre de présidente de la séance.

2. a) Constat du quorum et ouverture de la séance

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19h05.

b) Visioconférence à huis clos / Covid-19

Le conseil municipal de Natashquan siège en séance ordinaire ce 11 janvier 2021, par visioconférence et en présentiel à la salle Alfred-Vigneault tel qu'inscrit dans l'intitulé du présent procès-verbal.

Chacune des personnes présentes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, en présentiel, le directeur général, monsieur Denis Landry et la secrétaire-trésorière adjointe, madame Tanya Déraps, qui agit comme secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret no : 2-2021 du 8 janvier 2021 dont copie est jointe en annexe au présent procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Tanguay, appuyé par monsieur Alain Landry et résolu à l'unanimité des membres présents;

2021-001

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer, le cas échéant, en présentiel ou par visioconférence.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Renée Lapierre, appuyé par monsieur Alain Landry et résolu à l'unanimité des membres présents;

2021-002

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté, en tenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

4. Adoption des procès-verbaux suivants :

a) Procès-verbal de la séance régulière du 07 décembre 2021

Il est proposé par monsieur François McKinnon, appuyé par madame Renée Lapierre et résolu, à l'exception de monsieur Jacques Tanguay qui se questionne sur le calcul fourni par le Ministère des Finances en regard du coût réel des intérêts imputés lors de l'appel d'offres du renouvellement du prêt no **20120820015002**, (voir point 6. b) du procès-verbal).



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 11 JANVIER 2021 À 19h00, À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE ET EN PRÉSENTIEL À LA SALLE ALFRED-VIGNEAULT.

2021-003

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 07 décembre 2021

b) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2021

Il est proposé par madame Renée Lapierre, appuyé par monsieur Alain Landry et résolu à l'unanimité des membres présents;

2021-004

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2021

5. Administration

a) Correction à la précédente résolution du programme TECQ 2019-2023 / Résolution

Acceptation de la programmation TECQ 2019-2023 / Résolution

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans la cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur Alain Landry, appuyé par monsieur François McKinnon et résolu à l'unanimité des membres présents;

2021-005

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 11 JANVIER 2021 À 19h00, À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE ET EN PRÉSENTIEL À LA SALLE ALFRED-VIGNEAULT.

contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 01 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**b) Utilisation du camion personnel de l'aide-déménageur /
Résolution**

CONSIDÉRANT QU'un horaire partagé a été établi pour la période hivernale entre le responsable de la voirie municipale et l'aide-déneigeur pour faciliter les opérations de déneigement.

CONSIDÉRANT QUE le responsable de la voirie utilise le camion municipal lorsqu'il n'est pas en opération de déneigement.

CONSIDÉRANT QUE des rondes en véhicule sont nécessaires pour évaluer les opérations de déneigement à réaliser.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Jacques Tanguay, appuyé par madame Renée Lapierre et résolu à l'unanimité des membres présents;

2021-006

QU'une somme forfaitaire de 40,00\$ soit octroyée à l'aide-déménageur hebdomadairement pour l'utilisation de son véhicule en compensation des frais d'essence encourus.

c) Adoption du règlement de taxation 2021

Adoption du règlement de motion est par la présente donnée par Renée Lapierre

2021-007

QUE le projet de règlement no : 2020-12-001, règlement de taxation 2021 déposé, soit adopté.

Taxation 2021

ARTICLE 1

Le présent règlement abroge le règlement no : 2019-12-001.

ARTICLE 2

Le taux de la taxe foncière général est fixé à 1.36\$ du 100.00\$ d'évaluation, pour l'an 2021.



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 11 JANVIER 2021 À 19h00, À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE ET EN PRÉSENTIEL À LA SALLE ALFRED-VIGNEAULT.

ARTICLE 3

Le conseil décrète une taxe pour les lots conformes ou non (terrains vacants avec ou sans services) et fixe le tarif à 1.36\$ du 100.00\$ d'évaluation, pour l'an 2021.

ARTICLE 4

A) « Commerce » signifie un bâtiment ou partie de bâtiment utilisé par une ou plusieurs personnes, comme magasin, boutique, atelier, lieu de réunion et tout autre établissement similaire fournissant des services, des produits, des marchandises ou tout autre objet ;

B) « Établissement » comprend un immeuble commercial, industriel ou public existant pour une fin quelconque ;

C) « Immeuble » désigne le terrain, les bâtiments et les améliorations ;

D) « Immeuble industriel » signifie un bâtiment ou une partie de bâtiment utilisé par une ou plusieurs personnes pour fabriquer ou transformer des produits ou des objets ;

E) « Immeuble commercial » signifie un bâtiment, un local ou un ensemble de locaux utilisés par une ou plusieurs personnes pour acheter, vendre ou échanger des produits ou objets pour offrir des services, et comprend un centre d'achat ;

F) « Logement » désigne toute pièce ou ensemble de pièces formant un bâtiment ou une partie de bâtiment, où une ou plusieurs personnes peuvent résider habituellement, et dont l'aménagement permet de fournir la nourriture, le gîte et le repos ; classe 05 Gîte.

G) « Lot conforme » signifie un fond de terre identifié et délimité sur un plan de cadastre fait et déposé conformément aux exigences du Code Civil et respectant les dimensions minimales des lots desservis par les services d'aqueduc établis par le règlement de lotissement de la municipalité de Natashquan ;

H) « Lot conforme où le service d'aqueduc et de vidange est offert » signifie la même chose que le point « G » mais n'utilise pas l'eau ou les vidanges mais a la possibilité parce que le service est offert ce lot ;

I) « Propriétaire » désigne en plus du propriétaire, l'occupant, l'utilisateur, le locataire ou tout autre possesseur, l'un excluant tous les autres ;

J) « Résidence » signifie tout immeuble, logement ou plus généralement tout lieu d'habitation servant uniquement à titre de domicile et comprend les immeubles unis familiaux ou multifamiliaux.



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 11 JANVIER 2021 À 19h00, À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE ET EN PRÉSENTIEL À LA SALLE ALFRED-VIGNEAULT.

ARTICLE 5

Le conseil fixe le tarif d'aqueduc comme suit :

- | | |
|--|-------------------------------------|
| a) Logement | 418.90\$ / année |
| b) Chalet | 264.87\$ / année |
| c) Commerce et établissement | 556.45\$ / année |
| d) Lot conforme avec service offert | 418.90\$ / année |
| e) Hôtel, motel, auberge, petit hôtel
Et un montant par chambre | 538.60\$ / année
12.52\$ / année |
| f) Restaurant, bistro
Et un montant par chaise | 550.75\$ / année
1.30\$ / année |
| g) Camping
Et un montant par site avec service | 556.45\$ / année
12.52\$ / année |
| h) Gîte (1)
Et un montant par chambre
Gîte (2)
Des taxes sont appliquées à la résidence
ou au logement | 95.98\$ / année
16.32\$ / année |

**Les OBNL à faible utilisation sont taxés comme résidentiel
soit : 418.90\$ / année

ARTICLE 6

Le conseil fixe le tarif des vidanges comme suit :

- | | |
|---|------------------|
| a) Logement | 216.58\$ / année |
| b) Chalet | 216.58\$ / année |
| c) Commerce, station de service et établissement
Et un montant de 130.38\$ / nombre équivalent | 556.45\$ / année |
| d) Hôtel, motel, auberge, petit hôtel
Et un montant de 130.38\$ / nombre équivalent | 502.65\$ / année |
| e) Garage
Et un montant de 130.38\$ / nombre équivalent | 365.11\$ / année |
| f) Restaurant, bistro
Et un montant de 25.89\$ / nombre de places | 365.11\$ / année |
| g) Camping
Et un montant de 130.38\$ / nombre équivalent | 502.65\$ / année |
| h) Établissement, bureau communautaire
Et un montant de 130.38\$ / nombre équivalent | 357.43\$ / année |



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 11 JANVIER 2021 À 19h00, À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE ET EN PRÉSENTIEL À LA SALLE ALFRED-VIGNEAULT.

i) Dispensaire, clinique 357.43\$ / année
Et un montant de 130.38\$ / nombre équivalent

j) Gîte (1) 94.08\$ / année
Et un montant par chambre 12.82\$ / année
Gîte (2)
Des taxes sont appliquées à la résidence
ou au logement

**Les OBNL à faible utilisation sont taxés comme résidentiel
(bac résidentiel) soit : 216.58\$ / année

ARTICLE 7

Le conseil fixe le tarif pour les allées comme suit :

a) Unité de logement, commerce, restaurant, bistro,
hébergement ou établissement 136.27\$ / année

ARTICLE 8

Le conseil fixe une taxe spéciale « Éclairage des rues »
appliquée comme suit :

a) Unité de logement, commerce, restaurant, bistro,
hébergement, chalet établissement 130.15\$ / année

ARTICLE 9

Le conseil fixe le tarif pour prévention-incendie comme suit :

a) Logement 19.48\$ / année

b) Chalet 19.48\$ / année

c) Commerce, garage et établissement 41.82\$ / année

d) Hôtel, motel, auberge et petit hôtel 41.82\$ / année

e) Restaurant et bistro 41.82\$ / année

f) Camping et bureau accueil touristique 41.82\$ / année

g) Établissement et bureau communautaire 41.82\$ / année

h) Gîte 41.82\$ / année

ARTICLE 10

Le conseil fixe le tarif pour les fosses septiques comme suit :

a) Unité de logement 149.85\$ / année

b) Commerce, restaurant, bistro, hébergement, chalet et
établissement 153.59\$ / année
(Plus facture de la MRC, s'il y a lieu)



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 11 JANVIER 2021 À 19h00, À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE ET EN PRÉSENTIEL À LA SALLE ALFRED-VIGNEAULT.

ARTICLE 11

Le conseil fixe le tarif pour le recyclage comme suit :

- a) Unité de logement, chalet 51.95\$ / année
- b) Commerce, restaurant, bistro, hébergement, et établissement 51.95\$ / année

ARTICLE 12

Les taxes sont payables en 4 versements. Les dates retenues pour les paiements sont le 04 mars 2021, le 03 juin 2021, le 02 septembre 2021 et le 04 novembre 2021.

ARTICLE 13

Il est, par le présent règlement établi, que le taux d'intérêt pour l'an 2021, sera de 10%.

Une pénalité est également exigée sur tous arrérages de taxes à un taux de 0.5% par mois, jusqu'à concurrence de 5% par année conformément à l'article 250.1 de la loi sur la Fiscalité municipale.

ARTICLE 14

Autorisation de dépenses pour l'an 2021.

Rémunération des élus ;

Salaires des employés à temps plein et partiel ;

Le régime de retraite et l'assurance collective des employés;

Les services de la dette et autres frais du genre ;

Les factures payées par la petite caisse ;

Les dépenses incompressibles (téléphone, électricité, etc.)

ARTICLE 15

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

AVIS DE MOTION LE :	07 déc. 2020
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :	07 déc. 2020
RÈGLEMENT ADOPTÉ LE :	11 JANV. 2021
ENTRÉE EN VIGUEUR LE :	11 JANV. 2021



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 11 JANVIER 2021 À 19h00, À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE ET EN PRÉSENTIEL À LA SALLE ALFRED-VIGNEAULT.

6. Ressources financières

a) État des finances en début d'année 2021 / Info

Le directeur général, monsieur Denis Landry, informe les membres du conseil de l'état des finances de la municipalité et de l'aéroport en début d'année 2021. L'administration municipale débute l'année en ayant acquitté la presque totalité des comptes à payer. L'administration rappelle qu'une gérance rigoureuse des dépenses en 2021 est toujours d'actualité.

7. Ressources humaines

a) Aucun sujet

8. Services aux citoyens

a) Camping pour les résidents / Résolution

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyen(nes), propriétaires de roulotte de camping, ont manifesté le désir que la municipalité participe à la réalisation d'un espace de camping à l'usage exclusif des résident(es) de Natashquan.

Il est proposé par madame Renée Lapierre appuyé par monsieur François McKinnon, abstention de monsieur Jacques Tanguay, et résolu;

2021-008

QUE l'administration municipale procède, dans un premier temps, à une demande d'occupation du territoire public auprès du MERN. Le territoire convoité est situé au sud-ouest du camping municipal. Le conseil se réserve le droit de se prononcer ultérieurement, sans obligation et en regard des coûts, sur la faisabilité du projet et la suite à donner à ce dernier.

9. Milieu culturel

a) Aucun sujet

10. Ressources matériels et immobilières

a) Contrat de service télécopieur / Info

L'administration municipale mentionne aux membres du conseil qu'un contrat a été signé avec Numérik pour le remplacement du télécopieur au garage de l'aéroport.

11. Réseau routier et transport

a) Aucun sujet



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 11 JANVIER 2021 À 19h00, À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE ET EN PRÉSENTIEL À LA SALLE ALFRED-VIGNEAULT.

12. Urbanisme et aménagement du territoire

- a) Aucun sujet

13. Affaires nouvelles

a) Patinoire / Panneaux indicateurs aux extrémités des rues / Info

Une question est soulevée par le conseiller Alain Landry concernant la préparation de la patinoire pour la saison hivernale.

Une explication est apportée par le directeur général à l'effet que les conditions météorologiques n'étaient pas favorables dans les dernières semaines pour procéder à l'arrosage. Dès que les températures seront suffisamment froides, les préposés s'affaireront à la préparation de la surface pour rendre accessible le plus rapidement possible la patinoire au public.

b) Pointe-Parent / Indication de fin de rue / Info

Un commentaire est soulevé par monsieur Jacques Tanguay en regard de l'absence de signalisation aux extrémités de certaines rues du secteur de Pointe-Parent.

L'administration municipale verra à faire installer des panneaux « Fin de voie » là où nécessaire. La possibilité d'utiliser des blocs de ciment pour fermer les rues aux endroits désignés est envisagée.

c) Croix / Info

La mairesse informe, suite à une question relative à l'éclairage de la croix en face de l'église, qu'un problème électrique a causé l'interruption de l'éclairage. De nouvelles pièces ont été commandées pour remplacer celles qui étaient défectueuses.

d) Hydro-Québec / Demande de financement / Résolution

Il est proposé par monsieur Jacques Tanguay appuyé par monsieur François McKinnon et résolu à l'unanimité des membres présents;

2021-009

QUE le directeur général, monsieur Denis Landry, soit mandaté par le conseil pour soumettre une demande d'aide financière auprès d'Hydro-Québec pour le programme « Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels ».

e) MRC / FRR / Demande de financement / Résolution

Il est proposé par madame Renée Lapierre appuyé par monsieur Alain Landry et résolu à l'unanimité des membres présents;



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 11 JANVIER 2021 À 19h00, À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE ET EN PRÉSENTIEL À LA SALLE ALFRED-VIGNEAULT.

2021-010

QUE le directeur général, monsieur Denis Landry, soit mandaté par le conseil pour soumettre une demande d'aide financière auprès de la MRC pour le programme FRR.

14. Comptes à payer au 31 décembre 2020 / Résolutions

a) Compte à payer / Municipalité

Il est proposé par madame René Lapierre, appuyé par monsieur Alain Landry, et résolu à l'unanimité des membres présents;

2021-011

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer au 31 décembre 2020 et en autorise le paiement, selon la disponibilité.

Pour la municipalité : 19 984,98 \$

b) Compte à payer / Aéroport

Il est proposé par monsieur François McKinnon, appuyé par monsieur Alain Landry, et résolu à l'unanimité des membres présents

2021-012

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer au 31 décembre 2020 et en autorise le paiement.

Pour l'aéroport : 22 098,19 \$

15. Comptes payés

a) Récapitulatif des opérations monétaires

Les membres du conseil ont reçu la liste des comptes payés dans le courant du mois de décembre 2020, avec un récapitulatif des opérations monétaires par accès D.

b) Chèques conciliés

Les membres du conseil ont reçu la liste des comptes payés par chèques qui ont été émis dans le courant du mois de décembre 2020.

16. Balance de vérification

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, à titre d'information et de suivi.

17. Correspondance

Les membres du conseil ont reçu la liste contenant les titres de la correspondance et sont avisés que la correspondance reçue est disponible pour consultation au bureau administratif.



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 11 JANVIER 2021 À 19h00, À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE ET EN PRÉSENTIEL À LA SALLE ALFRED-VIGNEAULT.

18. Période de questions

Aucune question n'a été posée.

19. Clôture de la séance

Il est proposé par madame Renée Lapierre, appuyé par monsieur François McKinnon et résolu à l'unanimité des membres présents;

2021-013

QUE la séance soit levée à 21h05 en fermant l'item « Affaires nouvelles »

Marie-Claude Vigneault
Mairesse

Denis Landry
Directeur général

« Je, Marie-Claude Vigneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal »